

# Rapport trimestriel spécial

## Gestion des enjeux ESG dans le cadre du Fonds de valeur sociale Natcan

Au 31 mars 2009



**CARBON DISCLOSURE PROJECT**

*Ce document est destiné à votre usage personnel seulement et ne doit pas être communiqué ou reproduit. Les informations et les opinions qui y sont exprimées le sont uniquement à titre informatif et sont sujettes à changement selon les conditions du marché ou de toute autre conjoncture. Les points de vue exprimés vous sont offerts à titre informatif seulement et aucune prise de décision pour vos placements ne devrait reposer sur ces derniers. Les rendements passés ne permettent pas nécessairement de prévoir les rendements futurs. Ce document ne doit en aucun cas être considéré ou utilisé aux fins d'offre d'achat de parts dans un fonds ou de toute autre offre de titres, quelle que soit la juridiction. En aucun cas cette publication ne peut être reproduite en tout ou en partie, ni de quelque manière que ce soit, sans avoir obtenu la permission écrite préalable de Gestion de portefeuille Natcan. Les rendements de caisses communes Natcan sont nets des frais. Gestion de portefeuille Natcan Inc. a pris les mesures nécessaires pour assurer la qualité et l'exactitude des informations contenues dans le présent document au moment de la publication. Il n'est toutefois pas garanti que l'information est exacte et complète, et la présente communication n'engendre aucune obligation légale ou contractuelle de la part de Gestion de portefeuille Natcan Inc.*

# Actualité ESG

## Mise à jour corporative

### Barrick Gold

#### *Sécurité du personnel : Un glissement de terrain fait 10 victimes à un camp de prospection*

En décembre 2008, cinq employés et cinq habitants d'un village local ont été tués dans un glissement de terrain au camp de prospection Kora, près de la mine Kainantu en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Des pluies torrentielles ont provoqué le glissement, mais un député du parlement national a soulevé des préoccupations quant au rôle qu'ont pu jouer les forages d'exploration intenses dans le secteur et mis en question le choix du site où le camp a été construit. Selon ce député, le camp était situé à un endroit vulnérable, au pied d'une colline, alors que la société menait des activités de prospection sur la crête. À la fin de décembre, les autorités de la Papouasie-Nouvelle-Guinée faisaient enquête sur la cause du glissement de terrain, qui s'est étendu sur une superficie d'environ un kilomètre carré.

#### *Relations avec les collectivités : Des villageois envahissent la mine North Mara*

En décembre 2008, plus de 200 habitants d'un village local ont envahi la mine North Mara de Barrick Gold en Tanzanie, provoquant une échauffourée avec le personnel de la sécurité et mettant le feu à du matériel. L'incident s'est soldé par la mort d'un civil et des dommages matériels de 8,7 millions de dollars environ. Selon certains organismes non gouvernementaux, le site North Mara a été le théâtre de plusieurs confrontations entre la société et la population locale, dont une grande partie sont des mineurs artisanaux qui prétendent avoir été évincés quand la mine a été acquise en 2001.

### EnCana Corporation

#### *Relations avec les collectivités : Quatrième attaque contre des infrastructures en Colombie-Britannique*

Une quatrième explosion s'est produite à une installation d'EnCana en janvier 2009. L'incident a été constaté quand des travailleurs ont découvert un abri pour compteurs partiellement détruit sur le site d'un puits de gaz acide près de Tomslake (Colombie-Britannique). La déflagration n'a pas causé de blessures ni de fuites de gaz, mais la GRC a décrit les attaques comme étant de plus en plus violentes, ciblant cette fois-ci une canalisation située à 250 mètres d'une maison où habitent deux jeunes enfants. EnCana a annoncé une récompense de 500 000 \$ pour toute information permettant l'arrestation et la poursuite de quiconque a perpétré des attentats à la bombe contre ses puits de gaz. La GRC poursuit son enquête.

### Nexen Inc.

#### *Impacts environnementaux potentiels : Propriété de Long Lake et début de la production*

À la fin de janvier 2009, Nexen Inc. a acquis OPTI Canada Inc. une participation additionnelle de 15 % dans le projet de sables pétrolifères *in situ* de Long Lake, obtenant ainsi une participation majoritaire de 65 % dans le projet. Nexen est aussi l'exploitant de l'installation de drainage par gravité à l'aide de vapeur (SAGD) et de l'usine de valorisation. Également à la fin de janvier, l'usine de valorisation du projet est entrée en production; elle produit actuellement du brut synthétique au rythme de 10 000 à 15 000 barils par jour. Nexen compte y accroître la cadence à 60 000 barils par jour d'ici 12 à 18 mois.

# Actualité ESG

## Mise à jour corporative

### Petro-Canada

#### *Relations syndicales : Fin d'un lock-out de treize mois*

À la fin de décembre, 260 employés syndiqués de la raffinerie de Montréal de Petro-Canada, qui étaient en lock-out depuis 13 mois, ont voté à 94,6 % en faveur d'une nouvelle convention collective. L'entente de trois ans prévoit des augmentations salariales rétroactives de 5,0 %, 4,5 % et 4,5 %, une prime ponctuelle et d'autres avantages. Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier dit avoir fait des gains sur des points clés puisque le règlement prévoit le renouvellement automatique de la convention collective à son expiration en 2010, sur la base du règlement national de l'énergie que le syndicat a négocié à la raffinerie de Petro-Canada à Edmonton.

### Research In Motion Limited

#### *Gouvernance d'entreprise : Règlement entre RIM et la CVMO sur l'antidatage d'options*

Le 5 février 2009, RIM et ses quatre dirigeants principaux ont annoncé une entente de règlement avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) mettant fin à l'enquête de celle-ci sur l'antidatage d'options. Entre autres dispositions, la société a convenu de soumettre ses pratiques et procédures de gouvernance à un examen indépendant, et les quatre dirigeants principaux ont accepté de verser 92 millions de dollars dans le cadre du règlement notamment pour le paiement à la CVMO d'une pénalité administrative de 9,1 millions de dollars couvrant les coûts de son enquête. MM. Balsillie, Kavelman et Loberto se sont aussi vu interdire de siéger comme administrateurs de tout émetteur assujetti canadien pendant un an et jusqu'à ce que RIM annonce publiquement les suites qu'elle donnera aux recommandations issues de l'examen indépendant. RIM a en outre annoncé qu'elle prévoit d'accepter un règlement dans le cadre d'une enquête distincte de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

### Suncor Energy

#### *Conformité à la réglementation : Déversement d'eau de refroidissement dans l'Athabasca*


Au début de février 2009, Suncor a déversé dans la rivière Athabasca des centaines de milliers de litres d'eau contaminée provenant du bassin de retenue de l'eau de refroidissement de son usine de sables pétrolifères. Après avoir reçu des résultats d'échantillonnage signalant des niveaux de pétrole et de graisse supérieurs aux niveaux de rejets admissibles, la société a réagi en tentant de fermer la vanne d'où s'écoulaient les rejets, mais des difficultés sont survenues pendant l'opération. Le ministère de l'Environnement de l'Alberta a confirmé que les rejets avaient cessé 12 heures après que la société a pris connaissance des résultats d'échantillonnage. Le ministère a aussi confirmé que l'eau ne provenait pas d'un bassin de résidus miniers. La quantité exacte du déversement est inconnue.


Source : Jantzi Research


# Actualité ESG

## Changements de cote et rapports de responsabilité

### Entreprises dont la cote ESG a changé et nature de la variation

Agrium Inc. 

Corus Entertainment Inc. 

Loblaw Companies Limited 

Canadian Pacific Railway Limited 

### Entreprises ayant émis un rapport de responsabilité corporative au cours du trimestre

Banque de Nouvelle-Écosse (mars 2009)

Banque Royale du Canada (février 2009)

Talisman Energy Inc. (mars 2009)

*Sources : Jantzi Research, CorporateRegister.com*

## Cinq principales surpondérations

### Astral Media Inc.

Astral Média exploite principalement des propriétés très ciblées dans le domaine de la télévision, de la radio et de l'affichage extérieur en français et en anglais. La firme s'inscrit au septième rang des dix compagnies medias de son groupe de pairs, avec une cote de 4,8.

Compagnie	Cote indexée	Communauté et société	Gouvernance d'entreprise	Consommateurs	Employés	Environnement	Droits de l'homme
Astral Media	0,96	0,8	1,1	0,9	0,9	1,0	1,9

### Petro-Canada

Petro-Canada est l'une des plus grandes sociétés pétrolières et gazières intégrées œuvrant dans le secteur d'amont et d'aval de l'industrie canadienne et internationale. Ses activités du secteur d'amont se divisent en quatre unités d'exploitation : Gaz naturel nord-américain, Sables bitumineux, Côte Est du Canada et International. Ses activités du secteur d'aval constituent la cinquième principale unité d'exploitation de la société. La firme s'inscrit au premier rang des cinq compagnies formant son groupe de pairs, avec une cote de 6,6.

Compagnie	Cote indexée	Communauté et société	Gouvernance d'entreprise	Consommateurs	Employés	Environnement	Droits de l'homme
Petro-Canada	1,13	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3

### RONA Inc.

RONA est le plus important distributeur et détaillant canadien de produits de quincaillerie, de rénovation et de jardinage opérant un réseau de magasins franchisés, affiliés et corporatifs à travers le Canada. La firme occupe le troisième rang parmi les six compagnies formant son groupe de pairs avec une cote de 5,1.

Compagnie	Cote indexée	Communauté et société	Gouvernance d'entreprise	Consommateurs	Employés	Environnement	Droits de l'homme
RONA Inc.	1,01	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0

## Cinq principales surpondérations

### Magna International Inc.

Magna International conçoit, développe et fabrique des systèmes, des assemblages, des modules et des composantes automobiles. De plus, elle met au point et assemble des véhicules complets pour la vente aux fabricants d'équipements d'origine de voitures et de camionnettes en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, au Mexique, en Asie et en Afrique. La firme occupe le troisième et dernier rang parmi compagnies formant son groupe de pairs avec une cote de 4,5.

Compagnie	Cote indexée	Communauté et société	Gouvernance d'entreprise	Consommateurs	Employés	Environnement	Droits de l'homme
Magna International Inc.	0,81	1,1	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8

### Banque canadienne impériale de commerce

La Banque CIBC est la cinquième plus importante banque au Canada en termes d'actifs (342 milliards \$ à la fin de l'année financière 2007). CIBC opère dans deux secteurs d'activité distincts : Marchés de détail CIBC et Marchés mondiaux CIBC. La firme se place au sixième rang des huit banques de son groupe de pairs, avec une cote de 6,5.

Compagnie	Cote indexée	Communauté et société	Gouvernance d'entreprise	Consommateurs	Employés	Environnement	Droits de l'homme
Banque CIBC	0,96	1,1	1,0	0,5	1,0	1,3	n.a.

Source : Jantzi Research

# Votes par procuration

## Volet à responsabilité sociale

	Position de la direction	Position SAS <sup>1</sup>	Vote Natcan
<b>Proposition déposée lors de l'assemblée du 27 janvier 2009 - Groupe CGI Inc.</b>			
<i>Élection des directeurs et approbation de la firme auditrice</i>			
On demande aux actionnaires d'élire les directeurs Claude Boivin, Bernard Bourigeaud, Jean Brassard, Claude Chamberland, Robert Chevrier, Thomas P. D'Aquino, Paule Doré, Serge Godin, André Imbeau, David L. Johnston, Eileen A. Mercier, Michael E. Roach, Gerald T. Squire et Robert Tessier. On demande également d'approuver le choix de la firme Deloitte & Touche LLP en tant que vérificateur et d'autoriser le Conseil à établir leur rémunération.	POUR	POUR	POUR
<b>Proposition déposée lors de l'assemblée du 27 janvier 2009 - Metro Inc.</b>			
<i>Élection des directeurs et approbation de la firme auditrice</i>			
On demande aux actionnaires d'élire les directeurs Pierre Brunet, Marc DeSerres, Claude Dussault, Serge Ferland, Paule Gauthier, Paul Gobeil, Christian W.E. Haub, Michel Labonté, Éric La Flèche, Pierre Lessard, Marie-José Nadeau, Réal Raymond, Michael T. Rosicki et Bernard A. Roy. On demande également d'approuver le choix de la firme Ernst & Young LLP en tant que vérificateur et d'autoriser le Conseil à établir leur rémunération.	POUR	POUR	POUR
<i>Amendement du régime d'options d'achat d'actions des employés</i>			
Il est proposé d'approuver l'augmentation, si jugé opportun, du nombre d'actions subalternes catégorie A réservées aux fins de l'octroi de nouvelles options en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Compagnie.	POUR	POUR	POUR
<b>Proposition déposée lors de l'assemblée du 17 février 2009 - BCE Inc.</b>			
<i>Élection des directeurs et approbation de la firme auditrice</i>			
On demande aux actionnaires d'élire les directeurs A. Bérard, R.A. Brenneman, G.A. Cope, A.S. Fell, D. Soble Kaufman, B.M. Levitt, E.C. Lumley, T.C. O'Neill, J.A. Pattison, P.M. Tellier et V.L. Young. On demande également d'approuver le choix de la firme Deloitte & Touche LLP en tant que vérificateur.	POUR	POUR	POUR

<sup>1</sup>Social Advisory Services (SAS) est une division de ISS.

# Votes par procuration

## Volet à responsabilité sociale

	Position de la direction	Position SAS	Vote Natcan
<i>Proposition déposée lors de l'assemblée du 17 février 2009 - BCE Inc. (suite)</i>			
<i>Augmentation de 10 % du dividende versé aux actionnaires qui conservent leurs titres deux ans et plus</i> Il est proposé que Bell Canada Entreprises encourage la pérennité de son actionariat en majorant de 10 % le dividende normalement versé aux actions qui sont détenues depuis plus de deux ans.	CONTRE	CONTRE	CONTRE
<i>Droit de vote des actions après une détention minimale d'un an</i> Il est proposé que le droit de vote des actionnaires soit obtenu après une période minimale d'une année de détention.	CONTRE	CONTRE	CONTRE
<i>Primes compensatoires aux employés</i> Il est proposé que Bell Canada Entreprises régisse l'exercice des options attribuées aux hauts dirigeants et administrateurs de nos sociétés en stipulant que de telles options ne peuvent être levées par les intéressés avant la fin de leur mandat.	CONTRE	CONTRE	CONTRE
<i>Parité de femmes et d'hommes au conseil d'administration</i> Il est proposé qu'il y ait autant de femmes que d'hommes au sein du conseil d'administration de Bell Canada Entreprises, trois ans à compter de l'adoption de la présente proposition. Bien que nous soyons en faveur d'une plus grande diversité au sein des conseils d'administration des entreprises, nous sommes d'avis que le critère de compétence doit prévaloir. L'obligation liée à la formulation de la proposition pourrait remettre en question l'ordre de priorité dans les critères de sélection.	CONTRE	POUR	CONTRE
<i>Information sur l'équité de la rémunération</i> Il est proposé que le rapport annuel et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction dévoilent le ratio d'équité entre la rémunération globale du plus haut dirigeant salarié de Bell Canada Entreprises, y compris le salaire annuel, les primes, les gratifications, les versements en vertu de programmes de bonification à long terme et toutes autres formes de rémunération et celle de la rémunération moyenne des employés.	CONTRE	POUR	POUR
<i>Approbation préalable par les actionnaires de la politique de rémunération des hauts dirigeants</i> Il est proposé que la politique de rémunération des cinq plus hauts dirigeants de Bell Canada Entreprises soit préalablement adoptée par les actionnaires, de même que les honoraires des membres du conseil d'administration.	CONTRE	CONTRE	CONTRE

# Votes par procuration

## Volet à responsabilité sociale

	Position de la direction	Position SAS	Vote Natcan
<b>Proposition déposée lors de l'assemblée du 17 février 2009 - BCE Inc. (suite)</b>			
<i>Aucune levée d'options avant la fin du mandat des dirigeants</i>			
Il est proposé que Bell Canada Entreprises régisse l'exercice des options attribuées aux hauts dirigeants et administrateurs de nos sociétés en stipulant que de telles options ne peuvent être levées par les intéressés avant la fin de leur mandat.	CONTRE	CONTRE	CONTRE
<i>Divulgaration des participations dans les fonds de couverture et les prêts hypothécaires à haut risque</i>			
Compte tenu des vives inquiétudes exprimées par de nombreux observateurs et régulateurs quant aux effets des fonds dits « de couverture » (hedge funds) ainsi que des prêts hypothécaires à risque sur la stabilité du système financier, il est proposé que ces banques et sociétés rendent publique l'information sur leur participation, directe ou indirecte, dans ce type d'activités.	CONTRE	CONTRE	CONTRE
<i>Vote cumulatif pour l'élection des administrateurs</i>			
Il est proposé que Bell Canada Entreprises modifie ses statuts afin d'instaurer le mécanisme du vote cumulatif pour l'élection des membres du conseil d'administration. Nous sommes d'avis que cette mesure risquerait de prodiguer un pouvoir démesuré à une minorité d'actionnaires dont les objectifs pourraient différer de ceux de la majorité.	CONTRE	POUR	CONTRE
<b>Proposition déposée lors de l'assemblée du 26 février 2009 - Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC)</b>			
<i>Élection des directeurs et approbation de la firme auditrice</i>			
On demande aux actionnaires d'élire les directeurs Brent S. Belzberg, Jalynn H. Bennett, Gary F. Colter, Luc Desjardins, William L. Duke, Gordon D. Giffin, Linda S. Hasenfratz, Nicholas D. Le Pan, John P. Manley, Gerald T. McCaughey, Jane L. Peverett, Leslie Rahl, Charles Sirois, Stephen G. Snyder, Robert J. Steacy et Ronald W. Tysoe. On demande également d'approuver le choix de la firme Ernst & Young LLP en tant que vérificateur.	POUR	POUR	POUR
<i>Vote consultatif des actionnaires sur la politique de rémunération des hauts dirigeants</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte une règle de gouvernance stipulant que la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants fasse l'objet d'un vote consultatif auprès des actionnaires.	CONTRE	POUR	POUR

# Votes par procuration

## Volet à responsabilité sociale

	Position de la direction	Position SAS	Vote Natcan
Proposition déposée lors de l'assemblée du 26 février 2009 - Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) (suite)			
<i>Présence des femmes au sein des conseils d'administration</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique stipulant que 50 % des nouvelles candidatures proposées à titre de membres du conseil soient féminines jusqu'à l'atteinte de la parité hommes femmes. Bien que nous soyons en faveur d'une plus grande diversité au sein des conseils d'administration des entreprises, nous sommes d'avis que le critère de compétence doit prévaloir. L'obligation liée à la formulation de la proposition pourrait remettre en question l'ordre de priorité dans les critères de sélection.	CONTRE	POUR	CONTRE
<i>Limitation du nombre de mandats</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte une règle de gouvernance limitant à quatre le nombre de conseils auxquels peut siéger un de ses administrateurs. Tel que stipulé dans notre politique d'exercice de droits de vote par procuration, nous appuyons les propositions qui limitent le nombre de conseils d'administration de sociétés publiques auxquels peut siéger un administrateur.	CONTRE	CONTRE	POUR
<i>Vote consultatif des actionnaires sur la politique de rémunération des hauts dirigeants</i>			
Il est proposé que les actionnaires insistent auprès du conseil d'administration pour adopter une politique afin que les actionnaires puissent, à chaque assemblée annuelle, voter sur une résolution de consultation, qui soit proposée par la direction de la CIBC, visant à ratifier le rapport du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction présenté dans la circulaire de sollicitation de procurations.	CONTRE	POUR	POUR
<i>Revue en profondeur de la rémunération des membres de la haute direction</i>			
Les actionnaires recommandent au conseil d'administration d'entreprendre un examen complet de la rémunération des cadres supérieurs pour s'assurer que les incitatifs n'encouragent pas la prise de risques démesurés et que les primes soient versées uniquement lorsqu'il a été prouvé que le rendement à long terme est solide et durable.	CONTRE	CONTRE	CONTRE
<i>La vente à découvert devrait être examinée attentivement</i>			
Les actionnaires recommandent au conseil d'administration d'entreprendre un examen complet relativement aux ventes à découvert. Si le contexte le justifie, le conseil doit mettre de l'avant une politique qui sera examinée par les actionnaires et, au besoin, qui sera soumise aux législateurs et aux organismes de réglementation.	CONTRE	CONTRE	CONTRE

# Votes par procuration

## Volet à responsabilité sociale

	Position de la direction	Position SAS	Vote Natcan
Proposition déposée lors de l'assemblée du 26 février 2009 - Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) (suite)			
<i>Les politiques de recrutement des administrateurs doivent être revues</i>			
Les actionnaires recommandent au conseil d'administration de passer en revue ses politiques sur le recrutement des administrateurs, notamment en ce qui concerne le nombre de chefs de la direction, actuels et anciens, d'autres sociétés qui sont mis en candidature.	CONTRE	CONTRE	CONTRE
Proposition déposée lors de l'assemblée du 26 février 2009 - Banque Royale du Canada			
<i>Élection des directeurs et approbation de la firme auditrice</i>			
On demande aux actionnaires d'élire les directeurs W.G. Beattie, D.T. Elix, J.T. Ferguson, P. Gauthier, T.J. Hearn, A.D. Laberge, J. Lamarre, B.C. Louise, M.H. McCain, G.M. Nixon, D.P. O'Brien, J.P. Reinhard, E. Sonshine, K.P. Taylor et V.L. Young. On demande également d'approuver le choix de la firme Deloitte & Touche LLP en tant que vérificateur ainsi que, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto (TSX), le Régime général d'épargne et d'achat de titres de la Banque Royale du Canada.	POUR	POUR	POUR
<i>Vote consultatif des actionnaires sur la politique de rémunération des hauts dirigeants</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte une règle de gouvernance stipulant que la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants fasse l'objet d'un vote consultatif auprès des actionnaires.	CONTRE	POUR	POUR
<i>Présence des femmes au sein des conseils d'administration</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique stipulant que 50 % des nouvelles candidatures proposées à titre de membres du conseil soient féminines jusqu'à l'atteinte de la parité hommes femmes. Bien que nous soyons en faveur d'une plus grande diversité au sein des conseils d'administration des entreprises, nous sommes d'avis que le critère de compétence doit prévaloir. L'obligation liée à la formulation de la proposition pourrait remettre en question l'ordre de priorité dans les critères de sélection.	CONTRE	POUR	CONTRE

# Votes par procuration

## Volet à responsabilité sociale

	Position de la direction	Position SAS	Vote Natcan
Proposition déposée lors de l'assemblée du 26 février 2009 - Banque Royale du Canada (suite)			
<p><i>Indépendance des membres du comité de rémunération et des conseillers externes en rémunération</i></p> <p>Il est proposé que le conseil d'administration adopte, pour les membres du comité de rémunération et les conseillers externes en rémunération, la même politique d'indépendance que celle qui régit les membres du comité de vérification et les vérificateurs externes. Tel que stipulé dans notre politique d'exercice de droits de vote par procuration, nous appuyons l'élection des administrateurs au sein du comité de rémunération s'il est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Nous croyons qu'il est approprié de supporter les propositions demandant l'adoption de politiques allant en ce sens.</p>	CONTRE	CONTRE	POUR
<p><i>Limitation du nombre de mandats</i></p> <p>Il est proposé que le conseil d'administration adopte une règle de gouvernance limitant à quatre (4) le nombre de conseils auxquels peut siéger un de ses administrateurs. Tel que stipulé dans notre politique d'exercice de droits de vote par procuration, nous appuyons les propositions qui limitent le nombre de conseils d'administration de sociétés publiques auxquels peut siéger un administrateur.</p>	CONTRE	CONTRE	POUR
<p><i>Vote consultatif des actionnaires sur le rapport du comité des ressources humaines</i></p> <p>Qu'il soit résolu que les actionnaires enjoignent le conseil d'administration d'adopter une politique selon laquelle les actionnaires auraient l'occasion, à chaque assemblée annuelle, de voter sur une résolution, proposée à titre consultatif par la direction de la Banque Royale du Canada, visant à faire ratifier le rapport du comité des ressources humaines figurant dans la circulaire de la direction.</p>	CONTRE	POUR	POUR
<p><i>Revue en profondeur de la rémunération des membres de la haute direction</i></p> <p>Les actionnaires recommandent au conseil d'administration de procéder à une revue complète de la rémunération de la haute direction afin de faire en sorte que les incitatifs n'encouragent pas la prise de risques extrêmes et que des primes soient versées uniquement lorsqu'il aura été démontré que le rendement à long terme est solide et durable.</p>	CONTRE	CONTRE	CONTRE
<p><i>La vente à découvert devrait être examinée attentivement</i></p> <p>Les actionnaires recommandent au conseil d'administration de procéder à un examen détaillé des questions entourant la vente à découvert. Si cela est justifié, le conseil mettra de l'avant une politique qui sera étudiée par les actionnaires et présentée aux législateurs et aux autorités de réglementation au besoin.</p>	CONTRE	CONTRE	CONTRE

# Votes par procuration

## Volet à responsabilité sociale

	Position de la direction	Position SAS	Vote Natcan
Proposition déposée lors de l'assemblée du 26 février 2009 - Banque Royale du Canada (suite)			
<i>Les politiques de recrutement des administrateurs doivent être revues</i>			
Les actionnaires recommandent au conseil d'administration de revoir ses politiques en matière de recrutement des administrateurs, particulièrement pour ce qui est du nombre de chefs de la direction et d'ex-chefs de la direction d'autres sociétés dont la candidature est proposée.	CONTRE	CONTRE	CONTRE
Proposition déposée lors de l'assemblée du 3 mars 2009 - Banque de Nouvelle-Écosse			
<i>Élection des directeurs et approbation de la firme auditrice</i>			
On demande aux actionnaires d'élire les directeurs Ronald A. Brenneman, C.J. Chen, N. Ashleigh Everett, John C. Kerr, Michael J. L. Kirby, John T. Mayberry, Thomas C. O'Neill, Elizabeth Parr-Johnston, A. E. Rovzar De La Torre, Indira V. Samarasekera, Allan C. Shaw, Paul D. Sobey, Barbara S. Thomas et Richard E. Waugh. On demande également d'approuver le choix de la firme KPMG LLP en tant que vérificateur.	POUR	POUR	POUR
<i>Encadrement des régimes d'intéressement à long terme en cas de changement de contrôle</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique stipulant que, dans le cas d'un changement de contrôle, les dirigeants bénéficiant d'un programme de rémunération variable relié au cours de l'action de la Société ne puissent en réaliser le produit qu'au prix de clôture moyen de l'action au cours du quatrième mois précédent l'annonce de la transaction. Cette proposition allant dans le sens de la clause portant sur le changement de contrôle dans la section portant sur les régimes d'options d'achat d'actions de notre politique d'exercice de droits de vote par procuration, nous croyons qu'il est justifié de l'appuyer.	CONTRE	CONTRE	POUR
<i>Vote consultatif des actionnaires sur la politique de rémunération des hauts dirigeants</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte une règle de gouvernance stipulant que la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants fasse l'objet d'un vote consultatif auprès des actionnaires.	CONTRE	POUR	POUR

# Votes par procuration

## Volet à responsabilité sociale

	Position de la direction	Position SAS	Vote Natcan
Proposition déposée lors de l'assemblée du 3 mars 2009 - Banque de Nouvelle-Écosse (suite)			
<i>Présence des femmes au sein des conseils d'administration</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique stipulant que 50% des nouvelles candidatures proposées à titre de membres du conseil soient féminines jusqu'à l'atteinte de la parité hommes femmes. Bien que nous soyons en faveur d'une plus grande diversité au sein des conseils d'administration des entreprises, nous sommes d'avis que le critère de compétence doit prévaloir. L'obligation liée à la formulation de la proposition pourrait remettre en question l'ordre de priorité dans les critères de sélection.	CONTRE	POUR	CONTRE
<i>Indépendance des membres du comité de rémunération et des conseillers externes en rémunération</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte, pour les membres du comité de rémunération et les conseillers externes en rémunération, la même politique d'indépendance que celle qui régit les membres du comité de vérification et les vérificateurs externes.	CONTRE	POUR	POUR
<i>Limitation du nombre de mandats</i>			
Il est proposé que le conseil d'administration adopte une règle de gouvernance limitant à quatre le nombre de conseils auxquels peut siéger un de ses administrateurs. Tel que stipulé dans notre politique d'exercice de droits de vote par procuration, nous appuyons les propositions qui limitent le nombre de conseils d'administration de sociétés publiques auxquels peut siéger un administrateur.	CONTRE	CONTRE	POUR
<i>Vote consultatif des actionnaires sur la politique de rémunération des hauts dirigeants</i>			
Il est résolu que les actionnaires demandent au conseil d'administration d'adopter une politique en vertu de laquelle les actionnaires auraient la possibilité à chaque assemblée annuelle de se prononcer sur une résolution de consultation, devant être proposée par la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse, visant à ratifier le rapport du comité des ressources humaines présenté dans la circulaire de procuration.	CONTRE	POUR	POUR
<i>Examen en profondeur de la rémunération des hauts dirigeants</i>			
Les actionnaires recommandent au conseil d'administration d'entreprendre un examen exhaustif de la rémunération des dirigeants de manière à faire en sorte que les intéressements ne favorisent pas la prise de risques extrêmes et que les primes soient versées uniquement après qu'il aura été prouvé que la performance à long terme est solide et durable.	CONTRE	CONTRE	CONTRE

# Votes par procuration

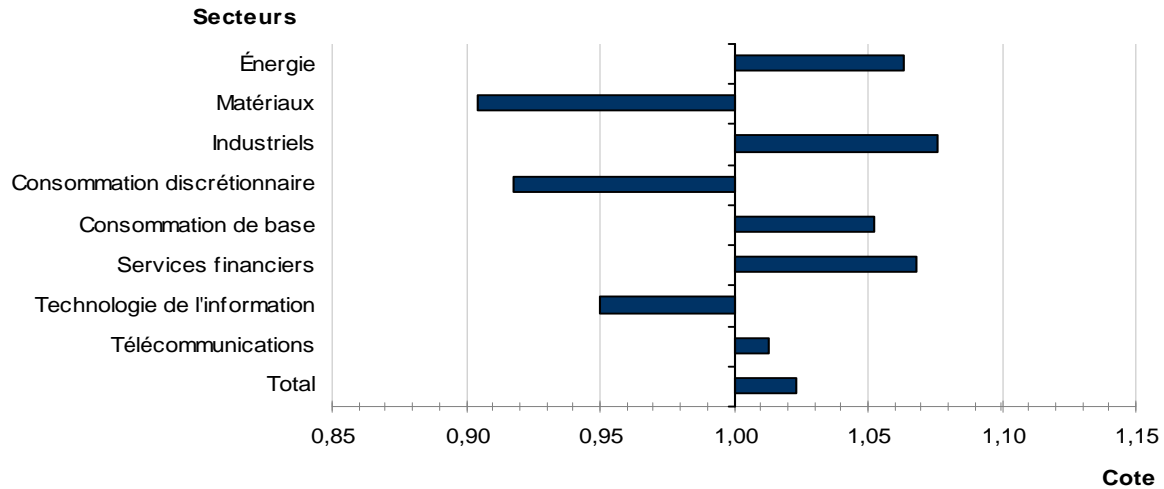
## Volet à responsabilité sociale

	Position de la direction	Position SAS	Vote Natcan
Proposition déposée lors de l'assemblée du 3 mars 2009 - Banque de Nouvelle-Écosse (suite)			
<i>Examen exhaustif de la vente à découvert</i> Les actionnaires recommandent au conseil d'administration d'entreprendre un examen complet portant sur la vente à découvert. Si l'examen le justifie, le conseil devra proposer une politique aux actionnaires pour qu'ils l'examinent et, s'il y a lieu, soumettre cette politique aux législateurs et aux organismes de réglementation.	CONTRE	CONTRE	CONTRE
<i>Réexamen des politiques de recrutement des administrateurs</i> Les actionnaires recommandent au conseil d'administration qu'il réexamine ses politiques de recrutement des administrateurs, particulièrement en ce qui concerne le nombre de chefs de la direction actuels et antérieurs d'autres sociétés dont la candidature est proposée.	CONTRE	CONTRE	CONTRE

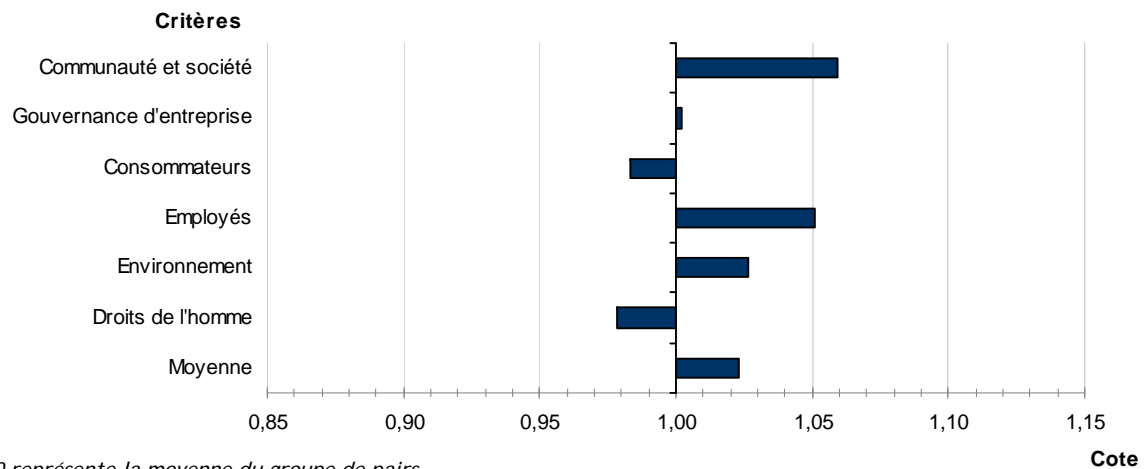
# Moyenne des cotes ESG du portefeuille

Au 31 mars 2009

## PAR SECTEUR



## PAR CRITÈRE D'ÉVALUATION



Note : Une cote de 1,0 représente la moyenne du groupe de pairs.